

## Dossier d'inscription – Les ateliers sportifs d'hiver 2018

### Du 19 au 23 février 2018

### Stage pour les 6/13ans

Cadre réservé à la gestion de l'administration

Agent : .....

Paiement par chèque  En numéraire

#### Identité de l'enfant

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Lieu de naissance : .....

Adresse : .....

Code postal : \_\_\_\_ Ville : .....

#### Informations familiales et personne à contacter en cas d'urgence

Nom et Prénom de la mère, du père ou du responsable légal de l'enfant : .....

Adresse : .....

Code postal : \_\_\_\_ Ville : .....

Tél : \_\_\_\_\_ Mobile : \_\_\_\_\_ Professionnel : \_\_\_\_\_

Courriel : ..... @ .....

Si les parents sont séparés, indiquer les conditions de garde de l'enfant : .....

#### Tarifs : 30€ par enfant et par semaine (nombre de places limitées à 24 enfants)

Lundi 19 février	Mardi 20 février	Mercredi 21 février	Jeudi 22 février	Vendredi 23 février
Gymnase Villeneuve sur Bellot	Gymnase Rebais	Complexe G. Petitfrère La Ferté Gaucher	Gymnase Villeneuve sur Bellot	Complexe G. Petitfrère La Ferté Gaucher
<b>10H-17H</b>				
<b>TENNIS</b>	<b>DISC-GOLF</b>	<b>FLAG FOOT US</b>	<b>BASEBALL</b>	<b>ACTIVITES DE GLISSE*</b>
<b>SPEEDMINTON</b>	<b>BASKET BALL</b>	<b>KINBALL</b>	<b>ART DU CIRQUE</b>	<b>HOCKEY</b>

\* Sortie prévue en bus à la patinoire de Dammarie les lys.

Rendez-vous à 8h15 au plus tard, au complexe Petitfrère pour le départ.

**FICHE SANITAIRE**

**A remettre OBLIGATOIREMENT**

**Médecin traitant**

Nom du médecin : .....  
 Adresse.....  
 Code Postal : \_ \_ \_ \_ \_  
 Ville : .....

Allergies médicamenteuses :  Non  Oui, lesquelles : .....  
 Allergies alimentaires :  Non  Oui, lesquelles : .....  
 Allergies respiratoires :  Non  Oui, lesquelles : .....  
 Autres allergies : ..... Non  Oui, lesquelles : .....

Vaccins	Oui	Non	Derniers rappels
Diphtérie			
Tétanos			
Poliomélyte			
DT Polio			
BCG			
Tétra Coq			
Monotest			
ROR			
Coqueluche			
Méningite			

Votre enfant suit-il un traitement médical ?  Non  Oui, lequel : .....  
 Autres difficultés éventuelles de santé (retrait de lunettes en cas de sport, appareil dentaire...etc).....  
 .....

Je soussigné(e).....  
 certifie l'exactitude des informations fournies et m'engage à transmettre toute modification de situation au service concerné.

Fait à ....., le .....

Signature :

## AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) M. /Mme ....., responsable légal de .....

- Autorise seulement les personnes habilités à récupérer mon enfant le soir. (rayer cette mention en cas de refus).
- Autorise mon enfant à rentrer seul à l'issue des activités journalières (rayer cette mention en cas de refus).
- Autoriser les prises de vues lors des animations sur lesquelles pourrait figurer mon enfant et l'utilisation des images par la Communauté de Communes pour sa communication (rayer cette mention en cas de refus).

## Règlement sportif

- Article 1

Dans le cadre des ateliers sportifs, les enfants et préadolescents participeront à des semaines composées d'une activité extérieure différente par jour ou par semaine avec diverses activités physiques sportives, culturelles, artistique ou de loisirs. L'encadrement sera assuré par des éducateurs diplômés, par le Comité Départemental du Sport en Milieu Rural 77 et par des bénévoles de clubs.

La CC2M se réserve le droit de modifier ses programmes d'activités si elle le juge nécessaire, ceci afin de préserver l'intégrité physique et morale des participants.

- Article 2

Les familles devront munir leurs enfants d'une tenue de sport adaptée ainsi que de rechange et une bouteille d'eau. Selon la période et les activités proposées un pique-nique, une casquette, et de la crème solaire peut être nécessaire.

**Il est recommandé aux pratiquants d'activités de glisse de se munir de gants ou de moufles et de changes.**

- Article 3

Les parents doivent accompagner les enfants au lieu où se déroule l'activité et venir les récupérer à l'endroit indiqué sur le programme.

Ils doivent également signaler leur présence auprès de l'éducateur sportif lors de leur arrivée et les prévenir de tout changement pour la récupération de l'enfant.

Il est recommandé aux parents de respecter des horaires de début et de fin des animations en raison du caractère collectif des activités.

- Article 4

Les éducateurs sportifs disposent d'une trousse de premiers secours. En revanche, aucun médicament ne sera administré aux enfants.

En cas d'urgence, le personnel encadrant contacte les représentants légaux, et selon la gravité, fait appel aux secours (SAMU, Pompiers).

- Article 5

**Documents à fournir :**

- La fiche sanitaire dûment remplie
- L'autorisation parentale dûment remplie
- Une attestation d'assurance extra-scolaire
- Un certificat médical

- Article 6

Les règlements doivent s'effectuer par chèque (sur présentation d'une pièce d'identité) ou en numéraire lors de la remise du dossier d'inscription, au siège de la Communauté de Communes des 2 Morin, 1 rue Robert Legraverend 77320 La Ferté Gaucher.

**Toute absence non justifiée par un certificat médical ne sera pas remboursée.**

- Article 7

Tous comportements jugés déplorables par les animateurs sportifs pourront faire l'objet d'un renvoi sans remboursement.